



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

---

Conseillers en exercice :

56

---

Conseillers présents :

44

---

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

---

Conseillers représentés :

5

---

Total votants :

52

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 18H

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 10 décembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Philippe CAYRE  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE  
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER  
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante :** Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Thierry LAMBINET.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE.

**AUTORISATION D'EXÉCUTION DES BUDGETS (D'INVESTISSEMENT)  
AVANT LEUR VOTE**

*Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président*

**Vu** les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités.

**Considérant** que les budgets de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) – budget principal, budgets annexes portant sur les déchets ménagers, les espaces d'activités, les zones d'activités, le SPANC, et la Politique de la Ville - ne sont pas adoptés avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auxquels ils s'appliquent.

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que dans l'attente de l'adoption du(des) budget(s) primitif(s), il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives éventuelles), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les autorisations de programme votées, et préalablement autorisées, ne sont bien évidemment pas concernées par ces dispositions.

Il est également précisé que cette mesure, prévue par l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités, permet à la collectivité ou l'établissement public d'engager les dépenses d'investissement nouvelles dès le début de l'année et avant le vote du Budget primitif. Elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en année N mais non mandatées au 31 décembre de cette même année, et donc reportées en année N + 1. L'ensemble de ces crédits (restes à réaliser + ¼ des dépenses d'investissement) sera ensuite repris dans le budget primitif de l'exercice 2021 lors de son adoption.

Il est ainsi rappelé le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites à chaque budget primitif 2020 (y compris les décisions modificatives), afin de permettre au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'autorisation à donner au Président pour engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues dans ces budgets et telles que retracées ci-dessous :

**Pour le budget principal**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2020 étant de 3 824 073 euros dont 3 563 965 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) et 1 950 000 euros d'autorisations de programmes, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 403 491 euros avant le vote du budget primitif 2021 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel budget 2020	Crédits ouverts pour 2021
20 'Immobilisations incorporelles'	413 593,00 €	103 398,25 €
204 'Subventions d'équipement versées'	252 275,00 €	63 068,75 €
21 'Immobilisations corporelles'	318 097,15 €	79 524,00 €
23 'Immobilisations en cours'	630 000,00 €	157 500,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>1 613 965,15 €</u>	<u>403 491,00 €</u>

Pour le budget annexe **Ordures Ménagères**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2020 étant de 1 559 332 euros dont 1 341 550 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) et 200 000 euros d'autorisations de programmes, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 275 387,50 euros avant le vote du budget primitif 2021 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2020	Crédits ouverts pour 2021
20 'Immobilisations incorporelles'	0,00 €	0,00 €
21 'Immobilisations corporelles'	831 550,00 €	207 887,50 €
23 'Immobilisations en cours'	270 000,00 €	67 500,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>1 101 550,00 €</u>	<u>275 387,50 €</u>

Pour le budget annexe **Espaces d'activités**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2020 étant de 258 803 euros, dont 134 400 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 33 600 euros avant le vote du budget primitif 2021 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2020	Crédits ouverts pour 2021
20 'Immobilisations incorporelles'	12 500,00 €	3 125,00 €
21 'Immobilisations corporelles'	16 900,00 €	4 225,00 €
23 'Immobilisations en cours'	105 000,00 €	26 250,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>134 400,00 €</u>	<u>33 600,00 €</u>

Pour le budget annexe **SPANC**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2020 étant de 3 012 euros, dont 3 012 euros de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 753 euros avant le vote du budget primitif 2021 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2020	Crédits ouverts pour 2021
21 'Immobilisations corporelles'	3 012,00 €	753,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>3 012,00 €</u>	<u>753,00 €</u>

Pour le budget annexe **Politique de la Ville**, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2020 étant de 172 129 €, dont 172 129 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser), les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 43 032 € avant le vote du budget primitif 2021 selon la répartition suivante :

Chapitre	Rappel Budget 2020	Crédits ouverts pour 2021
20 'Immobilisations incorporelles'	20 129,00 €	5 032,00 €
204 'Subventions d'équipement versées'	152 000,00 €	38 000,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>172 129,00 €</u>	<u>43 032,00 €</u>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président, préalablement à l'adoption des budgets primitifs 2021, à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement prévues aux budgets 2020, et ce dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 47

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

